

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Madame Marie-Claude BAUDREZ désignée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

Les procès-verbaux du conseil municipal du 24 janvier 2013 sont adoptés à l'unanimité.

FINANCES

1. Commune d'Avermes – reprise anticipée des comptes de résultat 2012

Monsieur BUJOC, 1^{er} adjoint, présente les résultats des dépenses et des recettes réelles réalisées en 2012 par la commune. La loi permet à la commune de reprendre ces résultats par anticipation pour l'élaboration du budget primitif 2013 lui permettant de partir sur des bases concrètes et ainsi d'éviter tout recours à un emprunt qui pourrait s'avérer inutile. Monsieur BUJOC précise que le résultat tant en dépenses, qu'en recettes est arrêté par le compte de gestion du Trésorier Principal en cohérence avec le compte administratif qui seront soumis à l'approbation du prochain conseil municipal.

Monsieur BUJOC propose de reprendre par anticipation les résultats 2012 dès le vote du budget primitif 2013 dans conditions suivantes :

- Le déficit d'investissement soit 43 309,26 euros sera repris à l'article 001 de cette section ;
- la section d'exploitation faisant apparaître un excédent de 661 218,73 euros, ce résultat sera affecté :
 - à l'article 1068 « affectation en réserve de la section d'investissement » pour une somme de 295 224 euros ;
 - à l'article 002 de la section de fonctionnement pour la somme de 365 994,73 euros.

Le conseil municipal approuve par vingt trois voix et deux abstentions cette proposition.

2. ISLEA – reprise anticipée des comptes de résultats 2012

Monsieur BUJOC précisant que le budget d'ISLEA étant un budget annexe du budget principal de la commune, la loi autorise la reprise anticipée des résultats.

Monsieur BUJOC propose la reprise anticipée des résultats de l'année 2012 au budget primitif 2013 dans les conditions suivantes : la section d'investissement faisant

apparaître un déficit de 2 975,60 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 de cette section au budget primitif 2013.

Le conseil municipal approuve par vingt trois voix et deux abstentions cette proposition.

3. Portes d'Avermes – reprise anticipée des comptes de résultats de 2012

Monsieur BUJOC présente l'excédent des Portes d'Avermes dû principalement aux loyers perçus, propose la reprise anticipée des résultats de l'année 2012 dès le vote du budget primitif 2013, dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un excédent de 27 310,58 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 – résultat d'investissement reporté – au budget primitif 2013.
- La section d'exploitation faisant apparaître un excédent de 10 368,26 euros, ce résultat sera affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement.
- Les prévisions de fonctionnement des dépenses de fonctionnement 2013 étant inférieures aux recettes, il est proposé de reverser la somme de 10 368,26 euros sur le budget principal de la commune. La dépense sera inscrite à l'article 6522 du budget annexe des Portes d'Avermes et à l'article 7551 en recette sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal approuve par vingt trois voix et deux abstentions cette proposition.

4. Taux d'imposition 2013

Monsieur DENIZOT propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2013 en soulignant l'absence d'augmentation depuis une dizaine d'années. Il précise que l'augmentation du taux de la taxe d'habitation date de 2002, seul le foncier bâti a subi une légère augmentation en 2009. Il souligne que l'augmentation relève de l'évolution des bases d'imposition par les services fiscaux suite aux modifications intervenues telles que des nouvelles installations.

Monsieur DENIZOT propose de fixer comme suit les taux d'imposition applicables en 2013 :

–	Taux d'habitation :	16,86 %
–	Taux foncier bâti :	16,54 %
–	Taux foncier non bâti :	35,24 %

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuvent la proposition.

5. Budget Primitif 2013

Monsieur BUJOC souligne la volonté du maire de stabiliser les dépenses de fonctionnement et d'investissement avec un maintien du recours à l'emprunt limité à 300 000 € par an. Il précise que la veille soutenue dans l'investissement permet de mieux considérer les recettes en adéquation.

Monsieur DENIZOT précise que le budget de fonctionnement est similaire à 2012, que la part d'augmentation est largement compensée par les recettes malgré la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 6% et grâce à la gestion rigoureuse consentie sans augmentation des charges et des taux d'impositions, l'emprunt sera de 200 000 euros en vue de l'achat de foncier ; une gestion saine qui facilite le désendettement de la commune.

La parole est donnée aux adjoints pour présenter les investissements majeurs inscrits au budget 2013 :

Concernant le volet « urbanisme », monsieur LARTIGAU explique que les investissements inscrits à hauteur de 811 050 € permettront de conforter l'avenir des bâtiments et de la voirie, dont 46 000 € qui seront réalisés par les services municipaux en régie.

Ces investissements concerneront :

- pour la partie bâtiments : l'agrandissement de l'Accueil de Loisirs des Jeunes Avermois dont les travaux de préparation des réseaux, des tranchées et des différents supports nécessaires ;
- en terme de voirie :
 - la réfection du chemin des Grotiers jusqu'à l'Allée Edith Piaf avec une option sur la partie rejoignant le chemin du Désert ;
 - les travaux de sécurité porteront sur la réfection des chemins des Petits Rocs, de Trompsol et des Alouettes pour faciliter la circulation des bus
 - la réfection de la rue Jean Baron sera réalisée conjointement avec la Ville de Moulins qui prendra en charge la partie roulement. Quant à la commune, les investissements porteront sur la réfection des trottoirs et de l'entrée de l'établissement IFI 03.
 - les deux entrées des établissements Chassin.
- le Contrat Communal d'Aménagement de Bourg concernera la réalisation des études nécessaires à la structuration des travaux et la réalisation de premiers travaux portant sur l'entrée du parc du Chambonnage qui se doit d'être mieux valorisé pour être mieux identifié.

Concernant le volet « jeunesse », madame PREFOL précise que les investissements porteront essentiellement sur la scolarité dans le but de poursuivre la stratégie éducative déjà engagée soit :

- la poursuite de l'installation de tableaux blancs interactifs : un à Jean Moulin et un François Revéret
- le mobilier et la fin de l'installation des volets roulants à François Revéret

Concernant le volet « sport », madame BORD annonce la réfection de la toiture du tennis et l'entretien du stade pour un montant total de 18 000 € et l'entretien de la pelouse pour un montant de 20 000 € environ.

Concernant le volet « Culture », monsieur JULIEN explique que le bâtiment d'Isléa a fait l'objet de peu de travaux en une vingtaine d'années d'existence et que la verrière exposée aux intempéries doit être remplacée pour un montant de 34 000 €.

Concernant le volet « social », monsieur DENIZOT souligne la nécessité d'augmenter la participation de 5 000 € au budget de fonctionnement du CCAS au vu de l'augmentation des aides en cette période de crise.

Monsieur DENIZOT ajoute que des travaux de chauffage à hauteur de 25 000 € seront réalisés dans un contexte de développement durable en faveur d'une économie d'énergie pour diminuer les coûts de consommation. Au sein des services, il précise la nécessité d'investir dans un véhicule plus récent pour conforter le travail de l'électricien ainsi que dans le renouvellement du parc informatique au vu de l'évolution des technologies qui nécessitent la refonte du site internet de la mairie. Ce nouvel outil a pour but de diffuser une information mise-à-jour en temps réel et de conforter la communication en interne grâce à un nouvel outil intranet.

Il souligne l'attention particulière aux écoles de la commune dans un souci d'amélioration de la scolarisation des enfants avermois.

Monsieur BUJOC ajoute que les dépenses nouvelles concernent également l'apport du bio dans la restauration scolaire mais compensées par la mise en place d'un nouveau système d'éclairage public qui entraîne des économies d'énergie.

Monsieur DENIZOT se félicite dans cette période de crise de présenter un budget dynamique qui contribue à pérenniser l'économie locale. Ce sont 95 % des entreprises locales et 90 % des entreprises du bassin moulinois qui bénéficient des investissements communaux. Il souligne la participation de la commune à l'effort national grâce à la maîtrise d'un budget qui permet une diminution de l'emprunt et un autofinancement à 80% des investissements nouveaux.

Pour ce faire, il remercie et félicite l'ensemble des services et élus municipaux pour les efforts consentis dans cette rigueur des dépenses propices à l'intérêt général, ainsi que le travail réalisé pour l'élaboration du budget.

Madame AVELIN demande si la refonte du site internet signifie création ou réalisation d'une étude.

Monsieur DENIZOT répond qu'il s'agit d'une création qui doit permettre de mieux valoriser la commune et son activité économique en faveur de son attractivité et de développement économique. L'objet de cette refonte concerne également la création d'un intranet pour les agents municipaux. Il ajoute que l'investissement dans les TBI pour les écoles a été prioritaire à la refonte du site internet de la mairie qui demeure indispensable.

Le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, est proposé comme suit :

- pour la section Investissement : 1 594 569,00 euros
- pour la section Fonctionnement : 5 403 662,00 euros

Le conseil municipal approuve par vingt trois voix et deux abstentions cette proposition.

6. Budget Primitif 2013 – budget annexe « Isléa »

Monsieur DENIZOT précise que la diminution en Fonctionnement des dépenses et des recettes s'explique par l'achèvement d'un contrat de prestation extérieur. Pour la section Investissement, il s'agit d'une provision sur investissement.

Le budget est proposé en dépenses et en recettes comme suit :

- Pour la section Investissement :
 - o Dépenses : 8 094,00 euros
 - o Recettes 8 094,00 euros
- Pour la section Fonctionnement :
 - o Dépenses 147 790,00 euros
 - o Recettes 147 790,00 euros

Le conseil municipal approuve par vingt trois voix et deux abstentions cette proposition.

7. Budget Primitif 2013 – budget annexe « Portes d’Avermes »

Le budget est proposé en recettes et en dépenses, comme suit :

- Pour la section Investissement :
 - o Dépenses : 36 190,00 euros
 - o Recettes 36 190,00 euros
- Pour la section Fonctionnement :
 - o Dépenses 64 861,00 euros
 - o Recettes 64 861,00 euros

Le conseil municipal approuve par vingt trois voix et deux abstentions cette proposition.

8. Contrat Communal d’Aménagement de Bourg numéro 2 – bilan financier prévisionnel et autorisation de programme

Monsieur DENIZOT précise que trois tranches ont été adoptées en conseil municipal du 22 janvier 2013. Cependant, il est nécessaire de formaliser chaque année au budget une autorisation de programme afin d’inscrire la dépense de l’année n.

Monsieur BUJOC souligne que l’emprunt inscrit demeure prévisionnel dans un souci d’équilibrage du budget.

Madame CHARRONDIERE demande si le programme des travaux mentionné est définitif.

Monsieur DENIZOT répond que ce contrat permet une souplesse et précise que toutes les opérations importantes s’exercent en phase sous la forme d’une autorisation de programme et du crédit de paiement. Il souligne que l’importance du programme a fait l’objet d’une analyse financière.

Le conseil municipal par vingt trois voix et deux abstentions :

- Approuve le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d’autorisation de programme et de crédits de paiement ;
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cet objet et à solliciter toutes aides existantes pour le financement de l’opération.

9. Agrandissement de la Maison des Arts – mise à jour numéro 1 de l'autorisation de programme

Monsieur DENIZOT informe l'assemblée que sur les 90 000 euros inscrits au budget 2012, la dépense réalisée de 6 500 € a concerné la réalisation des fouilles archéologiques, et propose d'approuver la mise à jour numéro 1 de l'autorisation de programme de la Maison des Arts.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve la proposition ci-dessus.

10. Subventions 2013

Madame MINOIS souligne qu'elle ne fait pas partie de l'association M'Kam Tolba comme indiqué.

Madame CAILLAUD indique que les subventions sont accordées au même taux que l'année 2012. Elle précise que les associations œuvrant pour la dynamique communale sont privilégiées. Elle souligne également la contrepartie de la municipalité par la mise à disposition gratuite des salles et du personnel des services techniques qui représentent un coût supplémentaire pour la municipalité.

Monsieur DENIZOT ajoute que des subventions exceptionnelles sont attribuées pour des événements majeurs. Il précise qu'une concertation sera organisée conjointement avec la commission des finances et la commission vie associative pour recenser les coûts indirects relevant de la mise à disposition des salles et du personnel des services techniques dans le montage des barnums. Monsieur DENIZOT souligne une vie associative dynamique et de qualité ancrée sur la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve la proposition d'accorder les subventions aux associations.

11 - Acquisition de logiciels, licences et petits matériels informatiques – affectation à l'investissement

12 - Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve la proposition d'affecter l'acquisition de logiciels, licences et petits matériels informatiques à la section d'investissement du budget 2013, ainsi que les matériels divers et mobiliers.

13 - Formation 2013 des élus.

Monsieur DENIZOT rappelle les modalités de la formation des élus durant leur mandat. Il insiste sur le fait que la somme inscrite au budget est très peu dépensée.

Le conseil à l'unanimité décide de dire que la ligne budgétaire affectée à ces crédits sera pourvue de la somme de 4 140,00 euros pour 2013 et que chaque élu privilégiera les formations correspondantes aux domaines de compétence des commissions dont il est membre.

14 - Cotisation 2013 – I.F.I. 03.

Monsieur DENIZOT rappelle qu'en tant que commune adhérente Avermes est sollicitée chaque année pour les apprentis avermoises formés par l'établissement. Il souligne la qualité du travail accompli et le sérieux de l'équipe dirigeante.

Le conseil municipal reconduit l'adhésion de la commune d'Avermes au titre de membre fondateur de l'association I.F.I. 03 pour l'année 2013, autorise le maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant et dit que la cotisation 2013 fixée à 732,00 euros (61,00 euros par 12 apprentis) sera prélevée du budget communal.

15 - Demande de subvention au conseil général de l'Allier pour l'entretien courant du patrimoine communal au titre du fonds 1.

Monsieur DENIZOT explique que le conseil général de l'Allier prévoit pour les communes qui le désirent une subvention pour les petits travaux ou acquisitions. La liste qui vous est proposée aurait pu être plus longue et est largement au-dessus de ce qu'on nous demande.

Le conseil municipal valide la liste des travaux et acquisitions présentée et autorise le maire à la transmettre au conseil général en vue de l'obtention d'une subvention au titre du fonds 1 du conseil général.

16 - Epreuve hippique - Grand prix d'Avermes.

Madame BORD rappelle au conseil que nous collaborons avec les courses depuis quelques années maintenant et qu'un grand prix d'Avermes a lieu chaque année au mois d'août. C'est une bonne tradition qui permet un dynamisme local et une bonne publicité pour la commune, les courses étant très suivies.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'accord de partenariat entre la commune et la société des courses de Moulins pour un montant de 358,80 euros toutes taxes comprises pour l'organisation du grand prix d'Avermes 2013 et autorise le maire à signer le protocole d'accord correspondant.

JEUNESSE

17 - Demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (C.A.F) pour l'achat d'une structure modulable.

Monsieur DENIZOT explique qu'il s'agit de demander à la CAF une subvention pour l'achat d'une structure modulable pour l'accueil de loisirs. Cette structure modulable permettra à l'association de retrouver de la place qui lui fait défaut pour accueillir tous les enfants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'investir dans une structure neuve modulable de 112 m² qui sera mise spécifiquement à disposition de l'ALJA, et de solliciter le financement de la CAF à hauteur de 30 % de la dépense totale selon le plan de financement suivant proposé.

18 - Demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (C.A.F) pour l'achat de matériels pour la crèche.

Monsieur DENIZOT fait remarquer qu'il s'agit de la même logique que ci-dessus, à savoir une demande de subvention auprès de la CAF. Cette fois c'est pour la crèche pour un abri poussettes, un conteneur chauffant et des équipements intérieurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'équiper le multi-accueil d'un conteneur chauffant pour le transport des repas, d'un abri pour les poussettes et de compléter les équipements du coin calme et de l'espace lecture. Il approuve la sollicitation d'un financement de la CAF à hauteur de 40 % de la dépense totale, conformément au plan de financement proposé.

URBANISME

19 - Elaboration d'un règlement local de publicité sur le territoire de la commune.

Monsieur DENIZOT expose au conseil la problématique de la réglementation sur la publicité extérieure. Un décret draconien est tombé ces derniers mois suite au grenelle de l'environnement. Compte tenu du contexte géographique de la commune et des projets qui s'annonce, la commune se doit d'élaborer un règlement local de publicité. Ce sont les services de l'Etat qui nous ont alertés et sont prêts à nous aider à bâtir ce règlement. Ce travail durera plusieurs mois et peut se comparer à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Nous aurons besoin de l'appui et de l'expertise d'un bureau d'étude.

Après ces explications le conseil municipal à l'unanimité décide de prescrire l'élaboration d'un R.L.P. sur le territoire communal conformément aux articles L.581-14 et L.581-14-1 du code de l'environnement, de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L.123-7 à L.123-10, R.123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques, de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme, d'autoriser le maire à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la concertation, de l'autoriser à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services nécessaires à la révision du règlement local de publicité, de l'autoriser à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition éventuelle des services de l'État et de solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels liés à l'élaboration du règlement local de publicité.

20 - Convention de travaux sur une voie entre Moulins et Avermes.

Monsieur DENIZOT rappelle au conseil qu'il est courant de signer avec les communes limitrophes des conventions pour des chantiers qui se passent sur des rues mitoyennes. Avermes va donc engager avec Moulins des travaux de revêtement de chaussée de la rue Jean-Baron, voie mitoyenne aux deux communes. Moulins, en sa qualité de maître d'ouvrage se chargera de l'ensemble des démarches administratives. Dans ce cadre l'entreprise chargée des travaux enverra une facture globale à Moulins, qui établira ensuite un titre de recettes à Avermes, d'un montant de 50 % des travaux.

Le financement du coût de ces travaux implique la rédaction d'une convention bipartite définissant les diverses modalités administratives, techniques, financières et juridiques que les parties s'engageront à respecter.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention envisagée entre la ville de Moulins et la mairie d'Avermes concernant la réfection de la chaussée de la rue Jean-Baron et autorise le maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires.

21 - Dénomination des voiries du lotissement le clos des Gravettes.

Monsieur LARTIGAU informe le conseil que le lotissement le clos des Gravettes de la SCI DM est en partie réalisé. Il convient d'identifier les rues pour la vie courante des futurs habitants. Il propose donc de dénommer le prolongement du chemin des Prés du même nom et la nouvelle voie perpendiculaire au chemin des Prés et au chemin du Désert "chemin des Grives".

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

CULTURE

22 - Approbation du contrat pour la campagne d'affichage de la saison culturelle 2013-2014

Monsieur JULIEN explique que la société JC DECAUX s'est trompée dans les dates de réservation de notre campagne. De ce fait pour nous dédommager il nous est proposé gracieusement 11 facettes de plus. Monsieur JULIEN déclare au conseil que l'erreur de la société est plutôt profitable pour la commune car la date retenue *in fine* sera sans doute plus efficace.

A l'unanimité le conseil approuve le contrat proposé et autorise le maire à signer ledit contrat et tout document nécessaire à sa réalisation.

ADMINISTRATION GENERALE

23 - Instauration de comptes épargne temps.

Monsieur CHARBY donne le détail de la mise en place du compte épargne temps en précisant au conseil que pour sa mise en œuvre au sein de la collectivité, il convient de déterminer des règles de fonctionnement et de gestion de ce dernier, et ce dans le respect de l'intérêt du service.

Le seul point sur lequel la collectivité doit se prononcer en dehors des textes réglementaires c'est sur le fait de savoir si elle autorise ou pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Il est proposé ce jour de ne pas le faire.

Après ces explications le conseil à l'unanimité institue le compte épargne-temps aux conditions exposées dans la délibération.

24 - Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'année 2011.

Monsieur METHENIER donne le détail des conclusions du rapport. Il indique qu'on n'arrive pas à trouver l'origine de la légère pollution, sans incidence sur la qualité, qui apparaît chaque année.

L'eau distribuée est dure. Ce problème sera réglé dans quelques temps avec le maillage du réseau et la construction d'un bâtiment juste après la vieille poste et une bâche de 1 000m³. Les travaux se montent à près de deux millions d'euros.

25 - Avenant numéro 1 à la convention sur la transmission des actes au contrôle de légalité par voie électronique.

Monsieur DENIZOT rappelle que la commune pratique depuis quelques années le processus de transmission par voie électronique des délibérations Il est proposé maintenant d'élargir ce mode de transmission à d'autres actes, qui sont détaillés dans la délibération.

A l'unanimité le conseil approuve de télétransmettre les actes cités dans la délibération au contrôle de légalité de la préfecture par voie électronique et de autorise le maire à signer l'avenant à la convention portant protocole de la mise en œuvre de cette télétransmission.

Questions diverses

Loi Richard sur la répartition des délégués communautaires : monsieur DENIZOT donne des explications sur cette nouvelle loi. Chaque commune devra se prononcer sur le travail effectué par Moulins Communauté.

Motion JPM : Monsieur DENIZOT rappelle que cette entreprise est emblématique pour la commune. En fait on voit bien avec ce qui se passe que la fermeture était programmée depuis 2009. Cela touche 160 salariés. Il faut souligner le travail exemplaire de l'Intersyndicale de l'entreprise. Chacun maintenant doit exprimer ses exigences avec le groupe ASSA ABLOY.

Monsieur VIRLOGEUX, qui remercie la municipalité pour le soutien moral et matériel, lit la motion. Il déclare ensuite que tout ceci était prévu depuis le 21 juin 2012. Il existe une pression de l'intérieur qui est à peine tenable. Ce qui est regrettable c'est que les discussions officielles peuvent tout à fait parler d'indemnité de départ avant de parler du fondement même de la fermeture. Il faut bien se rendre compte maintenant que se sont 160 emplois perdus à jamais. Ce n'est pas une victoire mais un gâchis énorme.

Monsieur DENIZOT conclut en disant qu'il faut avoir les plus grandes exigences sur la suite. Avec l'Etat il faut être déterminé pour aller au bout et il nous faut des engagements sur le devenir du site.

Rythmes scolaires : Monsieur DENIZOT brosse un portrait de la réforme et explique l'intérêt pour les enfants des nouveaux rythmes. Il estime que ce qui est bien doit être fait sans délai et c'est pourquoi nous partons en 2013 avec les nouveaux rythmes. Un plan éducatif territorial sera mis en place. Des rencontres ont lieu et d'autres sont prévues avec nos partenaires institutionnels. L'idée maitresse est qu'on ne change pas les horaires des écoles, ce qui ne perturbera pas les familles. Monsieur DENIZOT tient à remercier le travail de tous les collègues qui œuvrent pour la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Stage HIP HOP : madame PREFOL dite que ce stage est une belle réussite. 12 jeunes ont participé. La prestation était de qualité. Claude JULIEN complète en disant qu'en plus cela a fait venir des gens qui ne fréquent pas habituellement la salle Isléa.

Concert Isléa : monsieur MONTIEL-FONT rappelle au membre du conseil le concert.

Venue des Marocains de M'KAM TOLBA : monsieur DENIZOT informe le conseil que nos amis Marocains viennent fin avril à Avermes dans le cadre de la semaine de la biennale de la coopération

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 30.